**Réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2021 à 19 h**

Le Conseil Municipal est au complet

Secrétaire de séance : Françoise GENERMONT

**I – Budget primitif 2021**

Fonctionnement :

Dépenses : 228 008,20 €

Recettes : 251 060,08 €

Subventions :

Centre Leclerc : 400 €

Croix rouge : 100 €

Bois de chauffage :

- 20,00 €/stère pour les habitants

- 5,00 €/ stère sur pied pour les extérieurs

Concession cimetière (perpétuelle) : 175,00 €

Allée cinéraire : 80,00 €

Salle communale :

Habitants : Hiver 150,00 € ; Eté 130,00 €

Extérieurs : Hiver 250,00 € ; Eté 230,00 €

Impôts : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts, les taux sont donc les suivants :

Foncier bâti : 33,01 %

Foncier non bâti : 27,20 %

Licence IV : Le Conseil Municipal fixe le tarif de la licence IV à 600,00 €/an.

Investissements 2021

**Dépenses :**

* Routes : 30 000,00 €
* Eaux pluviales : 1 360,00 €
* Abribus : 1 450,00 €
* Panneaux d’affichage : 690,00 €
* Matériel (broyeur) : 495,00 €
* Forêt : 1 200,00 €
* Décoration lumineuse : 1 000,00 €
* Matériel : 1 000,00 €

Reste à réaliser :

* Lavoir : - 2 645,00 €

Déficit reporté :

24 445,70 €

Emprunt (capital) :

10 622,00 €

**Total dépenses : 69 617,70 €**

**Recettes :**

* FCTVA : 3 500,00 €
* DCE 2021 3 500,00 €

Le Conseil Municipal décide d’affecter la DCE 2021 sur les travaux de routes.

Reste à réaliser : 16 520,00 €

Excédent de fonctionnement capitalisé :

10 570,70 €

Virement de la section de fonctionnement :

35 527,00 €

**Total recettes : 69 617,70 €**

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 à l’unanimité des présents.

**II – Routes : Attribution de marché**

Le Maire expose au Conseil Municipal les devis des trois entreprises qui ont répondu, à savoir :

Rue de la Fontaine du Loup :

Entreprise MERLOT TP : 21 085,00 € HT

Entreprise EIFFAGE : 26 409,60 €HT

Entreprise EUROVIA : 29 433,09 € HT

2 Entrées de ferme rue du Domaine :

Entreprise MERLOT TP : 3 000,00 € HT

Entreprise EIFFAGE : 7 085,80 €HT

Entreprise EUROVIA : 5 073,00 € HT

Le Conseil Municipal décide d’attribuer les travaux à l’entreprise MERLOT TP, pour la rue de la Fontaine du Loup. Il décide de ne faire qu’une entrée de ferme cette année et charge le Maire de lui demander des précisions sur l’empierrement de l’entrée, qui n’était pas compris dans le devis.

**III – Eaux pluviales**

Le Maire expose le devis de l’entreprise DROUARD TP, d’un montant de 1 360,00 € pour le raccordement du préau et de l’atelier aux eaux pluviales.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas avoir d’autres devis et attribue les travaux à l’entreprise DROUARD TP.

**IV – Comptes rendus des commissions et syndicats**

Voir annexe

**V – Questions diverses**

* Convention de partenariat pour l’instruction des demandes de permission de voirie dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit : Le Maire informe le Conseil Municipal qu’il convient de valider les fiches techniques préconiser par le Département en cas de travaux de voirie.

Le Conseil Municipal valide les fiches techniques.

* Lavoir de Sauvigny : Nouveau rendez-vous fixé au 29 mai à 9 h
* Pierre Flandin et Lucien LAMBERTS exposent au Conseil Municipal un projet photovoltaïque, à implanter sur une parcelle de la Commune à la sortie du Bourg, permettant une autonomie totale sinon partielle de l’ensemble de la commune en énergie électrique.

Pierre Flandin propose d’organiser une réunion avec un responsable de projet le mercredi 19 mai 2021 pour que le Conseil Municipal statue sur l’intérêt de la commune pour ce projet.

Séance levée à 21 h 45

Le Maire,